

# Navigation et mouillage

dans les eaux du Parc Naturel de Cap de Creus



## Navigation et mouillage dans les eaux du Parc Naturel de Cap de Creus

### NORMES ET CONSEILS POUR LES NAVIGATEURS

Bienvenus dans les eaux du Parc Naturel de Cap de Creus, une zone unique dans la mer Méditerranée en raison de ses valeurs écologiques, géologiques et paysagères. Nous vous rappelons ci-dessous les **normes les plus importantes** que vous devez respecter et une série de **conseils** pour profiter d'une navigation plus sûre, plus saine et plus respectueuse de l'environnement.

## Lisez-les attentivement et aidez-nous à préserver la mer du cap de Creus !

### a) NORMES

- 1 **N'envahissez pas la zone de baignade avec votre embarcation.** Ces zones sont délimitées à l'aide de balises jaunes. Rappelez-vous que la loi interdit la navigation dans ces zones de baignade<sup>(1, 2)</sup>.



- 2 **Modérez votre vitesse près de la côte.** Pour votre sécurité et pour le bien des autres navigateurs. Rappelez-vous qu'il n'est pas permis de naviguer à une vitesse supérieure à **3 nœuds** et à une distance inférieure ou égale à 200 mètres d'une plage ou d'une crique non balisée, ou à 50 mètres de la côte<sup>(1, 2)</sup>.



### 3 Naviguez loin des plongeurs.

Il faut naviguer à plus de 100 mètres des embarcations transportant des plongeurs qui signaleront leur présence sous l'eau à l'aide d'un drapeau « A » (alpha) du Code International des Signaux<sup>(2)</sup>.



### 4 Ne jetez pas l'ancre sur le fond de posidonie. Faites-le sur un fond de sable ou de pierre.

La posidonie, qui couvre une bonne partie des fonds marins des criques du Parc Naturel de Cap de Creus, est une plante marine d'une grande valeur écologique et qui est par conséquent protégée par une norme qui en interdit la destruction<sup>(3)</sup>.



### 5 Ne jetez pas d'ordures dans la mer.

Pour le bien de votre santé et pour celui de l'environnement ! Il est interdit de déverser des résidus dans la mer, y compris les eaux sales, les restes de repas et les eaux des sentines<sup>(1, 2)</sup>.



### 6 Si naviguez sur des motos aquatiques (jet-ski), faites-le loin de la côte et n'accédez pas aux criques du Parc Naturel.

L'utilisation des jet-ski est interdite dans une zone inférieure à 200 mètres des plages ou à 50 mètres du reste de la côte. De plus, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, il est interdit de mettre ce type d'embarcations à l'eau et de les retirer sur plages et les criques<sup>(2)</sup>.



### 7 Naviguez hors de la zone indiqué par le panneau « Reserva Natural Integral de l'Illa Encalladora ».

Cette zone du Parc Naturel, d'une valeur écologique exceptionnelle, est protégée par une norme qui en interdit l'accès<sup>(4)</sup>.



### 8 Rappelez-vous que, si vous voulez pêcher, il faut obtenir au préalable un

**Permis de Pêche Maritime Récréative** délivré par la Generalitat de Catalunya (vous pouvez l'obtenir sur le site [www.cat365.net](http://www.cat365.net)), par les autres communautés autonomes, par l'État espagnol ou par les autres états membres de l'Union Européenne<sup>(5)</sup>.



(1) Décret Royal 1471/1980, du 1er décembre, qui approuve le Règlement Général pour le Développement et l'Exécution de la loi 22/1988, du 28 juillet sur les côtes.

(2) Décision du Capitaine du port de Palamós-Girona, du 22 mars 2005, qui approuve les instructions de Navigation pour les eaux maritimes du département de Girona.

(3) Ordre du 31 juillet 1991 pour la réglementation des herbiers de phanérogames marines.

(4) Loi 4/1998 du 12 mars sur la protection du Cap de Creus.

(5) Décret 109/1995, du 24 mars, sur la réglementation de la pêche maritime récréative.

## b) CONSEILS

- 1 **Lorsque vous mouillez, il faut éviter que l'ancre ne laboure le fond marin et évitez de changer trop souvent d'endroit de mouillage.** Jetez l'ancre avec soin et le moins de fois possibles afin d'éviter ainsi de détruire le fond marin.
- 2 **Essayer de naviguer avec des embarcations sans moteur (kayak, voiliers, etc.).** Vous ferez du sport, et cela sera profitable pour votre santé et celle de l'environnement !
- 3 **Si naviguez à moteur, essayez de le faire dans des embarcations traditionnelles de petites dimensions (canots, « mallorquines », « llaguts », etc.).** Profitez de la mer de Cap de Creus sans hâte ni stress dans des barques traditionnelles !
- 4 **Naviguez en respectant l'environnement.** Modérez votre vitesse, n'accélérez pas brusquement, maintenez votre moteur en bon état et arrêtez-le le plus tôt possible. L'environnement et votre poche vous en remercieront !
- 5 **Évitez l'utilisation de produits « antifouling » pour repeindre la coque de votre embarcation ;** ils contiennent souvent des métaux lourds qui nuisent à la santé humaine et à l'écosystème marin. Si vous devez toutefois utiliser ce type de peintures, achetez des produits « écologiques » (ils ne contiennent pas de métaux lourds), afin de ne pas avoir à en faire payer les conséquences à votre santé et à celle de la mer !
- 6 **Évitez l'amarrage sur les rochers de la côte ou sur la plage à l'aide de filins.** Les baigneurs vous en seront reconnaissants !

**Nous vous remercions de votre collaboration.  
La préservation de l'environnement marin nous  
concerne tous ! Profitez de la mer de cap de Creus !**

Dessins: TONI LLOBET



**PARC NATUREL DE CAP DE CREUS  
972 19 31 91**

**URGENCES GENERALITAT DE CATALUNYA  
112**



 Parc  
Natural  
de Cap de Creus

 Generalitat de Catalunya  
Departament de Medi Ambient  
i Habitatge

fundació  
abertis